



**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° F-02-C-026 du 15 février 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/72/B011735-D6

**Séparateur de gaz FAURE HERMAN
modèle DP 30**

Le présent certificat est prononcé en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/CEE du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que l'eau et de la directive 77/313/CEE du 5 avril 1977 modifiée, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesure de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

FAURE HERMAN, 8, rue de la Croix-Martre, BP 42, 91122 PALAISEAU

Ateliers : Route de Bonnétale – 72400 LA FERTE BERNARD

OBJET :

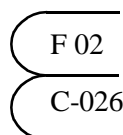
Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 89.0.01.462.1.3 du 11 mai 1989⁽¹⁾ relatif au séparateur de gaz FAURE HERMAN modèle DP 30.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques du modèle faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles du modèle approuvé par le certificat précité.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :



DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/B011735-D6 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 11 mai 2009.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.

(1) Revue de Métrologie, mai 1989, page 570.